



Rapport d'activité FFCNC 2017



Chasser



Découvrir



Partager

Le mot du président



Notre, votre, fédération évolue dans le sens d'une meilleure communication. J'ai ainsi le plaisir de vous présenter notre tout premier rapport d'activité, pour partager avec vous notre engagement de tous les jours dans des actions concrètes de terrain et dans le développement de partenariats.

Ce rapport d'activité montre toute notre implication, principalement dans les domaines de la chasse, la formation à la sécurité et l'aide technique apportée aux associations affiliées à notre FFCNC. Vous remarquerez que notre partenariat s'étend sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie tant public que privé.

A travers ce document, je tiens également à remercier tous les participants et les organisateurs qui ne comptent pas leur temps pour que chaque action soit une réussite.

Certes, nous pouvons toujours mieux faire et n'aurons de cesse de chercher à nous améliorer pour vous apporter les meilleures opportunités et informations.

Car si l'année 2017 fût bien remplie, je souhaite que 2018 le soit plus encore.

Je vous souhaite à tous de belles journées de chasse.

Très cordialement,

Le président, Pierre AUBE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Aube'. The signature is stylized and written over several horizontal lines.

Sommaire



1. Vie fédérale..... p 3



2. Bilan des actions : chiffres clés... p 6



3. Formations p 7



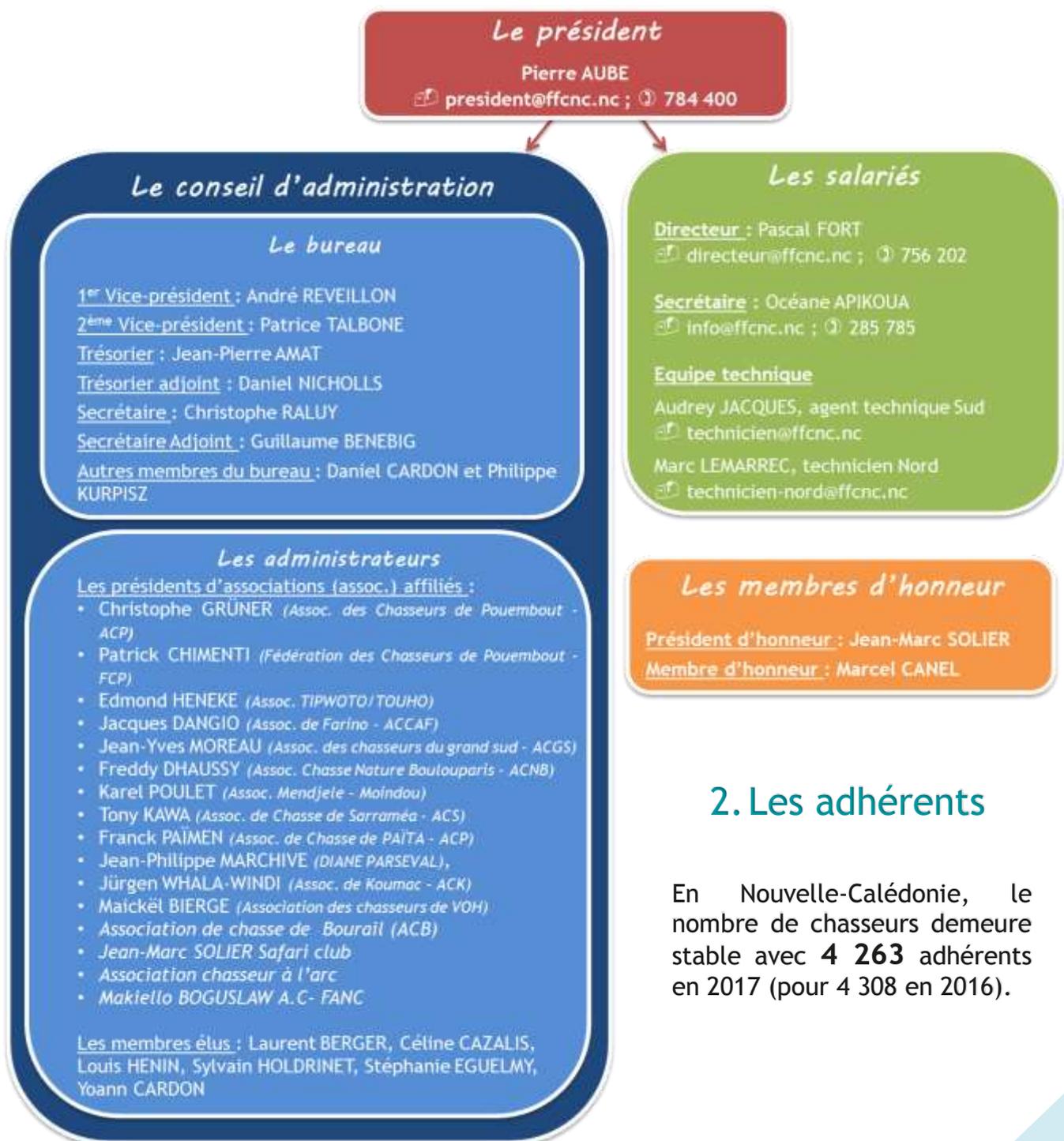
4. Communication et information . p 9



5. Focus sur de nouvelles activités p 12

1. Vie fédérale

1. Organigramme de la FFCNC



2. Les adhérents

En Nouvelle-Calédonie, le nombre de chasseurs demeure stable avec **4 263** adhérents en 2017 (pour 4 308 en 2016).

3. Les partenaires financiers en 2017

Province Nord

- ▶ Par convention n° 17-C2011, la fédération s'est engagée notamment à :
 - communiquer sur les objectifs et l'action de la FFCNC en province Nord,
 - apporter de l'information aux chasseurs au plus près des communes et des tribus
 - inciter et soutenir la création d'associations locales aux chasseurs,
 - animer des actions collectives de terrain : formation et organisation de chasse encadrées sur différents sites (Pindaï, Ouengo, Touho, Houailou...),
 - transmettre le bilan des actions et des activités de la FFCNC.
- ▶ La FFCNC a par ailleurs contribué à :
 - la consultation dans le cadre de la modification de la réglementation de la chasse en province Nord
 - l'élaboration du guide d'information de la chasse en Province Nord, dont la diffusion est prévue pour début 2018.

WWF

- Par convention n° 2017-000069-B, la fédération a été chargée de mettre en œuvre des opérations de régulation :
- des cerfs et cochons présents sur le parc provincial de Dumbéa, impactant les plantations effectuées par WWF (restauration),
 - des chats harets, d'une façon opportuniste.

Sites industriels

- La FFCNC est intervenue après signature d'un bon de commande :
- par KNS, pour réguler les cerfs sur le site industriel de Vavouto,
 - par Vale, pour piéger les cochons et les chats sur site.

Province Sud (DENV)

Par convention d'objectifs et de moyen n° C666-17, la fédération a été chargée notamment de :

- mettre en œuvre des opérations de régulation sur divers sites d'intérêt écologique ou à vocation sylvicole (Parc provincial de la Rivière Bleue, Foni Boya, champ de bataille...),
- mener ce travail de façon concertée et en étroite collaboration avec les gestionnaires des sites concernées, le CEN et les associations de chasse locales.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Par conventions particulières relatives à l'abattage du bétail sur le GDP Trin-Ghoe (n° CS17-3320-684) ainsi que sur la SCIP Cheval (n° CS16-3320-1715), la FFCNC a été mandatée pour organiser des opérations de surveillance et d'abattage de bétail ensauvagé dans le cadre du plan d'éradication de la babébiose bovine.

ADECAL-Provence Sud (DDR)

Dans le cadre de l'avenant n°1 de la convention pluriannuelle de prestation n°C-274-6, la FFCNC a été mandatée pour réguler les poules sultanes sur le site de Port-Laguerre.

Lycée Michel Rocard Pouembout

Par convention, la FFCNC a également été chargée de réguler les poules sultanes qui impactaient les cultures de l'exploitation du lycée agricole.

Province des îles Loyauté

La FFCNC a poursuivi le travail engagé avec la PIL en 2016, pour la régulation des cochons sur Maré et la formation des chasseurs de Nengoné.

4. Les partenaires techniques 2017

IAC

L'IAC s'est rapprochée de la FFCNC en 2016 afin de collecter des cadavres de bulbul dans le cadre d'une étude sur le régime alimentaire. Les résultats de cette première étude ont été restitués au Grand Public par l'IAC en janvier 2017, via la diffusion d'une fiche d'information (voir ci-contre).

La FFCNC a continué cette collecte en 2017.



CEN

La FFCNC est un des partenaires techniques du CEN pour ce qui concerne la régulation des gibiers envahissants (échanges de données, convention de mise à disposition de matériels CEN auprès de la fédération...).

2. Bilan des actions : chiffres clés



3 952 en PS et 311 en PN



1 022 en PS, 236 en PN et 50 en PIL



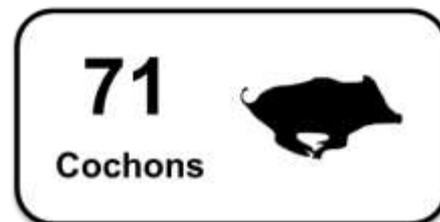
189 en PS, 46 en PN et 4 en PIL



125 en PS et 109 en PN



159 en PS et 117 en PN



en PS



en PS



30 en PS et 8 en PN



12 en PS et 3 en PN



en PS (dont 2 en opération de réaction rapide)

Soit 319 opérations menées en 2017, tout compris : régulation et formation sécurité (sur 304 jours ouvrables)

3. Formations

1. Formations « sécurité »

La formation sécurité théorique, dispensée par la FFCNC a pour objectifs de :

- ▶ livrer une connaissance de base sur les armes et les munitions,
- ▶ sensibiliser les chasseurs
 - sur les dangers de la manipulation d'une arme, sur la nécessité de son transport et de son stockage en sécurité (coffre blindé, séparation armes et munitions...) ainsi que de son entretien régulier,
 - sur les dangers de la chasse en battue et les bonnes mesures à mettre en place (se signaler, mise en place de l'angle des 30°, tirs fichants ...),
 - sur la nécessité d'avoir une assurance « chasse » pour sa propre protection.



D'une façon générale, une formation par mois est organisée en province Sud et de même province Nord chaque année.

En 2017, ce sont ainsi 29 sessions qui ont menées, pour 234 personnes formées.

En 2018, la FFCNC a pour ambition d'ajouter à cette formation théorique, une formation pratique. Des contacts ont été pris en ce sens avec certains clubs de tirs.

2. Formations auprès des scolaires

La FFCNC a poursuivi sa collaboration, initiée en 2015, avec le lycée Michel Rocard de Pouembout, en contribuant à l'EIE « Gestion de la Faune sauvage » 2017. Dans ce cadre ont été organisés :

- une formation « sécurité » a été organisée, avec 18 élèves formés (avec un QCM de clôture),
- un module de sensibilisation à l'environnement, avec une présentation des diverses espèces chassables, protégées ou sensibles en province Nord.

3. Formations en tribu sur l'entretien des armes et le réglage des optiques

Expérimentées avec succès en 2016 sur Touho, ces formations ont été reconduites en 2017, à nouveau sur Touho et sur Hienghène (au profit également des chasseurs de Pouébo).

Ces formations répondent à un vrai besoin et permettent de faire monter en compétence les chasseurs locaux.



4. Formation à l'examen initial d'une carcasse

Cette formation s'est faite à Touho et Hienghène, en complément des actions évoquées ci-dessus. Elle a reçu un accueil très favorable de l'ensemble des participants.

4. Communication et information

La communication et l'information font partie intégrantes des missions de la fédération, faire partager le plaisir de la chasse aux calédoniens de toute origine et de toute province et de valoriser l'importance de la chasse pour l'environnement du territoire, au regard de sa spécificité.

La FFCNC s'est ainsi dotée d'outils modernes afin de rendre ces informations accessibles à tous et à n'importe quel moment.

1. Le site internet (www.ffcnc.nc)



resentation La Fédération+ Formation Sécurité+ Chasser en Nouvelle Calédonie+ Règlementation+ Partenaires+ Chercher

Ouverture/fermeture des bureaux au 14 Rue de l'Alma-Noumea et zone Kataviti KONE: du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 en continue. Le vendredi de 8h00 à 15h30.

Les cartes FFCNC 2018 sont accessibles dans toutes les armureries du territoires ainsi qu'aux sièges de la FFCNC au 14 rue de l'Alma et à Kone zone KATAVITI.

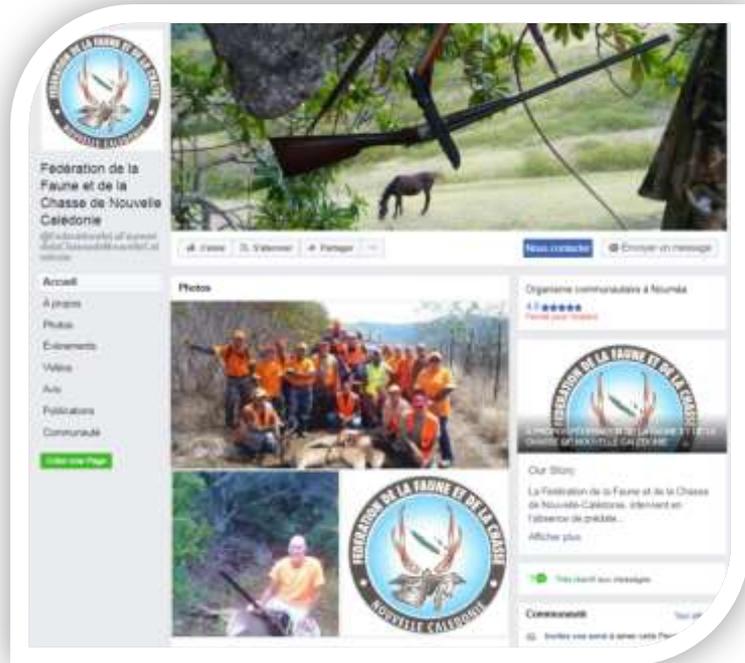
Le site internet permet entre autres :

- de connaître la composition des membres du conseil d'administration et de l'équipe technico-administrative,
- de présenter les associations communales affiliées à la FFCNC,
- d'avoir accès à différentes informations, relatives à la réglementation sur les armes ou aux modalités d'acquisition du permis de chasser en province sud et en province Nord,
- de donner toutes les informations disponibles sur les territoires de chasse privés conventionnés, ainsi que sur les dates des actions fédérales menées sur les différents territoires provinciaux conventionnés.

2. Les réseaux sociaux

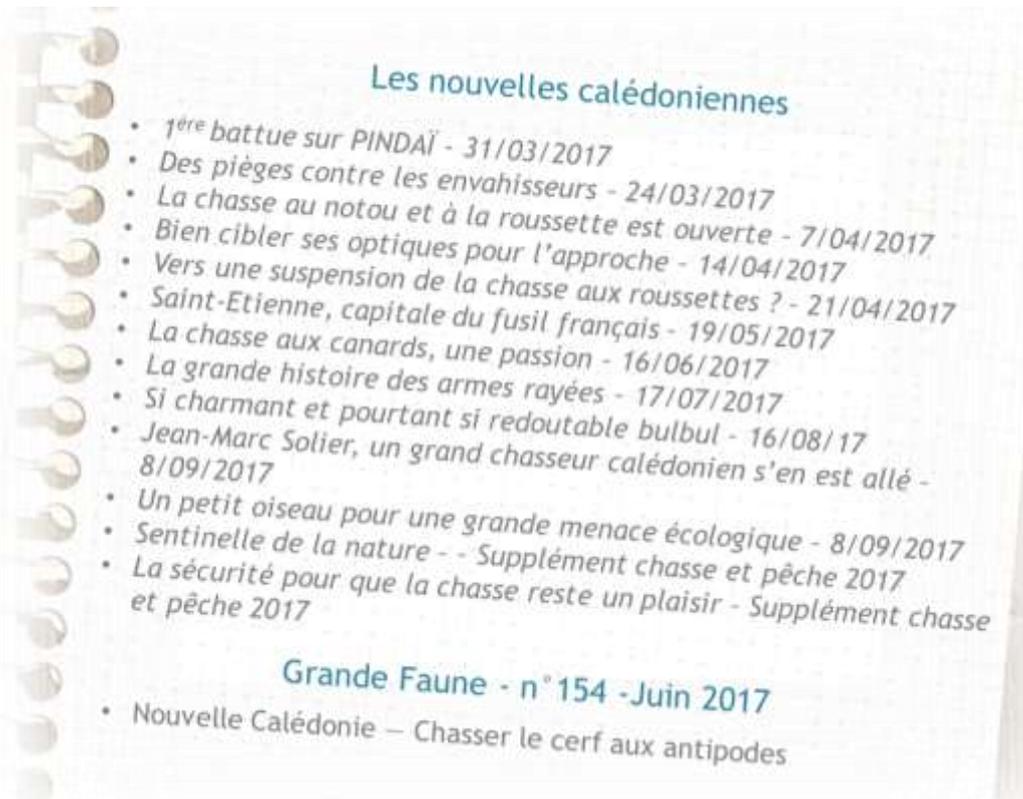
La FFCNC est depuis mars 2017 sur le réseau Facebook. Près de 1 000 personnes « aiment ça » et suivent régulièrement ce lieu. De nombreux commentaires favorables font suite à ces visites.

L'un des derniers post 2017 rend hommage à une grande figure calédonienne du monde de la chasse et du tir, Jean-Marc Solier, qui nous a quittés le 3 septembre 2017.



3. La presse écrite et journaux télévisés

Cette année a été riche de 15 articles de presse écrite, dont 14 publiés dans les nouvelles calédoniennes et un dans la presse cynégétique métropolitaine :





La fédération a également participé à :

- l'info soir du 21 août 2017 sur NC1^{ère}, portant sur la chasse aux bulbul, et
- une émission sur radio Djiido, traitant de l'ouverture de la chasse aux notous et roussettes, 2 autres sur radio Océane et 1 sur NC1^{ère}.

La FFCNC souhaite remercier la presse écrite et audio-visuelle locale et nationale pour l'intérêt qu'elles ont porté à l'association et à la pratique de la chasse sur le territoire.

4. Un petit nouveau cette année : le rapport d'activité

Ce nouveau support a pour vocation de renforcer la visibilité des actions que la FFCNC mène sur l'ensemble du territoire, auprès des adhérents, et plus largement du Grand Public.

5. Focus sur de nouvelles activités

Au-delà des actions classiques de régulation (battues et chasses à l'approche notamment) et des formations mises en place depuis plusieurs années, la FFCNC a souhaité se diversifier et renforcer ses compétences :

- ▶ Le piégeage fait maintenant partie intégrante des modes de régulation utilisés sur les différents sites conventionnés :
 - piégeage de cochons en province Sud et Nord,
 - piégeage de poules sultanes en province Sud et en province Nord,
 - piégeage de chats en province Sud et Nord,
 - test de piégeage de bulbul avec un adhérent en province Sud.
- ▶ La FFCNC a par ailleurs travaillé avec les organismes de recherche scientifique et a contribué à diverses études scientifiques menées sur les espèces envahissantes / nuisibles (poules sultanes, bulbul). Par ailleurs, la fédération a apporté son soutien au lancement d'une thèse sur les roussettes et sur leur sensibilité aux prélèvements cynégétiques et aux prédateurs introduits.



- ▶ En relation avec le CEN et les collectivités, la FFCNC est également intervenue dans le cadre d'opérations de réaction rapide sur et au-delà des fronts d'invasion du bulbul et a participé à la sensibilisation menée sur cette espèce et sur les risques qu'elle représente pour l'environnement.
- ▶ Enfin, à Touho, la FFCNC a été à l'origine de l'élaboration de la salle de découpe de l'association Tipwoto, puis de la conduite des travaux.



Répartition des actions fédérales sur le territoire





PÉRIODE D'OUVERTURE DE LA CHASSE

ARRÊTÉ N° 2018-0001 DU 01/02/2018 (ART. 10° 1°) (R. 100-1)

ARRÊTÉ N° 2018-0002 DU 01/02/2018 (ART. 10° 1°) (R. 100-1)

ARRÊTÉ N° 2018-0003 DU 01/02/2018 (ART. 10° 1°) (R. 100-1)

ANIMAUX GIBIERS (LISTE A)

LISTE A

CHASSE À L'ÉPIQUE

CHASSE À L'ÉPIQUE

FÉDÉRATION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE NOUVELLE CALÉDONIE

14 rue de l'Alma - BP 454
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. 285 785
E-mail : info@ffcnc.nc
Site internet : www.ffcnc.nc

Année 2018

DEONTOLOGIE DU CHASSEUR

Les chasseurs regroupés au sein de la Fédération de la Faune et de la Chasse s'engagent sur l'honneur à respecter la faune cédente et à faire appliquer strictement l'éthique de la chasse telle qu'elle est définie ci-après :

- C'est la qualité de la chasse en elle-même et non pas le nombre d'animaux abattus qui doivent guider le chasseur d'une chasse. La chasse ne devra en aucun cas entraîner la mort d'un animal en pain.
- La chasse sportive implique une certaine éthique physique de la part du chasseur.
- La maîtrise de soi doit être de rigueur, et le droit du chasseur de mettre la vie humaine le doit d'éviter la souffrance de l'animal chassé. Il faut utiliser une arme adéquate et s'en servir uniquement dans de bonnes conditions et tout gibier blessé doit être suivi, retourné et soigné dans les plus brefs délais.
- Le gibier est, par définition, destiné à être consommé ; aucun de ces produits ne doit donc être gaspillé.
- Dans l'intérêt de l'avenir de la faune sauvage et de celui de la chasse, tout management des stades ci-dessus énumérés, devra être signalé à la Fédération de la Faune et de la Chasse, laquelle a, entre autres, été créée dans le but d'aider les associations de chasse et les chasseurs à faire respecter cette éthique.

1. Tenir le canon à l'écart, en toute circonstance, comme si on avait chargé.

2. Surveiller la bouche du canon ? Pointe votre arme avec précaution. Garder l'arme en silence jusqu'au moment de la tir.

3. Décharger l'arme quand elle ne sert plus, abaissez-la ou laissez-la reposer. Transporter-la dans son étui ou l'emporter jusqu'au moment de l'emploi.

4. Assurez-vous que le canon n'est pas obstrué et que vous n'avez que des munitions adaptées rigoureusement à votre arme.

5. N'appuyez sur la détente qu'après avoir identifié avec précision le but. Le chasseur ne tire que sur un gibier parfaitement mort.

6. Ne pointer jamais votre arme en direction de quoi que ce soit que vous n'avez pas l'intention d'abattre. Tirez toute munition plébisitaire.

7. Ne montrez jamais à un autre ce que vous venez de tuer, ne montrez jamais un blessé ou un animal, ne franchissez jamais une clôture avec une arme chargée. Ne montrez jamais une arme par le bout du canon.

8. Ne tirez jamais une balle sur une surface incliné et dure, ni sur l'eau. Assurez-vous que l'arrière plan de la cible permet le tir en toute sécurité.

9. Respectez votre arme et les munitions séparément et hors d'atteinte des enfants.

10. Évitez l'absorption de boissons alcoolisées, avant et pendant le tir ou la chasse.

Tout membre de la FFCNC est obligatoirement titulaire du permis de chasser délivré par l'Etat ou le com.
L'ammunition ne sera valable que pour les territoires de la page.

CETTE CARTE PORTE TAU CAS RÉGLEMENTAIRE, AUX PROPRIÉTÉS PRIVÉES CONVENTIONNÉES

La nouvelle carte 2018 est en vente dans toutes les armureries du territoire et au bureau de la FFCNC

*Horaire d'ouverture FFCNC
8H - 16H30 du lundi au jeudi en continu
8H - 15 H30 le vendredi en continu*

